



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR IG.46/4

28 mars 2025

Original : ANGLAIS

Douze Réunion des Parties contractantes
(COP) au Protocole relatif aux zones et
à la vie sauvage spécialement protégées
(SPAW) dans la région des Caraïbes

Virtuel, 3 et 5 octobre 2023

RAPPORT DE LA RÉUNION

TABLE DES MATIÈRES

Acronymes	1
INTRODUCTION.....	1
POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION	1
POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA REUNION	3
POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR LA PÉRIODE 2021-2022, Y COMPRIS LES ACTIVITÉS DU CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LE SPAW (CAR SPAW).....	5
POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU SOUS- PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2023-2024.....	8
POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE LA DIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (STAC10) SUR LE PROTOCOLE SPAW	12
POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS	15
POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION.....	15
POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION.....	16

Annexe I	Ordre du jour
Annexe II	Décisions de la réunion
Annexe III	Liste des documents
Annexe IV	Liste des participants

Acronymes

ACP MEA	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
AMEP	Évaluation et gestion de la pollution environnementale
AWI	Institut du bien-être animal
BIOPAMA	Programme de gestion de la biodiversité et des zones protégées
BEST Initiative	Le système volontaire pour la biodiversité et les services écosystémiques dans les territoires européens d'outre-mer
CaMPAM	Réseau et forum des gestionnaires des zones marines protégées des Caraïbes
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CANARI	Institut des ressources naturelles des Caraïbes
CARI'MAM	Réseau de préservation des mammifères marins des Caraïbes
CARIB-COAST	Risques côtiers dans les Caraïbes liés au changement climatique pour un réseau de surveillance et de prévention
CBD	Convention sur la diversité biologique
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes
CLME ⁺	Grands écosystèmes marins du plateau des Caraïbes et du nord du Brésil
COP	Conférence des parties
CTF	Fonds fiduciaire pour les Caraïbes
DCNA	Alliance pour la nature dans les Caraïbes néerlandaises
DSS	Système d'aide à la décision
EBM	Gestion basée sur les écosystèmes
UE	Union européenne
IDFP	Fondation pour la planification du développement, Inc.
GCFI	Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes
GCRMN	Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
IAC	Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines
ICRI	Initiative internationale pour les récifs coralliens
IGM	Réunions intergouvernementales
IMA	Institut des affaires maritimes
IMO	Organisation maritime internationale
INVEMAR	Institut de recherche marine et côtière
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
CBI	Commission baleinière internationale
LBS	Protocole sur les sources terrestres de pollution
GEM	Grands écosystèmes marins
Fonds MAR	Fonds pour les récifs méso-américains

AME	Accord multilatéral sur l'environnement
AMA	Zone marine gérée
MMAP	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes
MoC	Protocole de coopération
MdE	Protocole d'entente
AMP	Zone marine protégée
NAMPAN	Le réseau nord-américain de zones marines protégées
NFWF	Fondation nationale pour la pêche et la vie sauvage
ONG	Organisations non gouvernementales
NOAA	Administration nationale des océans et de l'atmosphère
OEA	Organisation des États américains
OFB	Office français de la biodiversité
OSPAR	Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est
AP	Zone protégée
CAR	Centre d'activités régionales
RAR	Réseau d'activités régionales
RSAP	Stratégie régionale et plan d'action
ROLAC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
RSP	Programme pour les mers régionales
SAP	Programme d'action stratégique
SCTLD	La maladie corallienne liée à la perte de tissus
ODD	Objectifs de développement durable
SIDS	Petits États insulaires en développement
SOMEE	État du milieu marin et des économies associées
SoMH	L'état des habitats marins côtiers dans la Grande Caraïbe
SMM	Société de mammalogie marine
SPAW	Zones et faune sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes
CACT	Comité consultatif scientifique et technique
TNC	Conservation naturelle
TOF	La Fondation de l'Océan
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
Programme des Nations unies pour l'environnement	Programme des Nations unies pour l'environnement
EE.UU	États-Unis
RGC	Région des Caraïbes
WEN	Réseau d'application de la législation sur les espèces sauvages (par exemple CaribWen – Réseau d'application de la législation sur les espèces sauvages des Caraïbes)
WIDECAST	Réseau de conservation des tortues de mer des Caraïbes

INTRODUCTION

1. La Conférence des plénipotentiaires sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) de la région des Caraïbes, qui s'est tenue à Kingston du 15 au 18 janvier 1990, a adopté le protocole SPAW de la convention de Carthagène, qui est entré en vigueur le 18 juin 2000. L'article 23 du protocole SPAW prévoit la convocation et le fonctionnement des réunions des parties et demande que ces réunions ordinaires se tiennent en même temps que les réunions ordinaires des parties à la convention de Carthagène. Compte tenu de ce qui précède, la présente réunion a été convoquée par le Secrétariat de la Convention de Carthagène du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dans le cadre d'une réunion en face à face, le 3 octobre 2023 avant la vingtième réunion intergouvernementale (IGM) sur le plan d'action pour le programme pour l'environnement des Caraïbes et la dix-septième réunion des parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, qui se tiendra du 3 au 5 octobre 2023.
2. Les principaux objectifs de cette douzième réunion des parties contractantes (COP12) du protocole SPAW sont les suivants :
 - **Examiner** et **adopter** les recommandations de la dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC10) du Protocole relatif aux zones spécialement protégées et à la vie sauvage (SPAW) dans la région des Caraïbes, qui s'est tenue en mode virtuel ;
 - **Examiner** et **approuver** le plan de travail et le budget 2023-2024 du sous-programme SPAW pour approbation ultérieure par la vingtième réunion intergouvernementale sur le plan d'action pour le programme pour l'environnement des Caraïbes et la dix-septième réunion des parties contractantes à la convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes ;
 - **Examiner** et **approuver** les rapports sur les zones protégées soumis par les parties en vue de leur inclusion dans le protocole SPAW ;
 - **Examiner** et **adopter** les recommandations du STAC10 de SPAW sur les espèces proposées pour inclusion dans le protocole SPAW ;
3. Les dix-huit (18) parties contractantes au protocole SPAW sont invitées à désigner leurs représentants respectifs pour participer à la réunion. Les représentants des gouvernements des parties non contractantes et des organisations internationales, régionales, intergouvernementales et non gouvernementales sont également invités à assister à la réunion en tant qu'observateurs. La liste provisoire des participants figure à l'[Annexe IV](#) du présent rapport.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION

4. Le Secrétariat, dirigé par M. Christopher CORBIN, Coordinateur, a ouvert la réunion le mardi 3 octobre 2023 à 8h45 à Oranjestad, Aruba. Les délégués ont été accueillis et des remerciements ont été adressés à tous les participants.
5. Le Secrétariat remercie le Royaume des Pays-Bas et le Gouvernement d'Aruba pour leur généreuse contribution à l'organisation de la réunion. Il remercie également les observateurs et les agences partenaires ainsi que le CAR SPAW pour leur contribution au protocole SPAW. Le travail du protocole SPAW a été enrichi par la contribution de plusieurs experts nationaux et régionaux qui se concentrent sur le même objectif de protection de nos précieuses ressources marines.
6. M. CORBIN invite M. Ursell Arends, ministre des Transports, de l'Intégrité, de la Nature et des Personnes âgées d'Aruba, à prononcer le discours d'ouverture au nom du pays hôte.
7. Le ministre ARENDS souhaite la bienvenue à tous les participants à Aruba et à la Réunion. Il souligne que tous les participants à la réunion ont en commun la mer des Caraïbes, qu'Aruba est une petite île

avec une économie océanique importante et que toutes les activités dans l'eau et sur terre ont un impact sur l'océan, à la fois directement et indirectement, de la source à la mer. Par conséquent, la sauvegarde de l'économie bleue est cruciale, car une mauvaise gestion affecterait sa nature et celle des autres pays voisins.

8. Le ministre décrit certains des travaux positifs réalisés pour protéger l'environnement marin à Aruba, y compris la poursuite de la conservation marine pour inclure une liste d'espèces protégées localement en 2017. En 2018, ls ont créé un parc marin comprenant quatre zones protégées à usages multiples, qui seront étendues à l'avenir.. En 2020, une interdiction des plastiques à usage unique, y compris le polystyrène, est imposée, faisant d'Aruba le premier pays au monde à interdire les plastiques biosourcés. Pour conclure, le ministre ARENDS invite les participants à la réunion à profiter de leur visite à Aruba et à explorer la beauté de l'île.
9. M. CORBIN a remercié le ministre et a salué le soutien de la division des écosystèmes du PNUE et des Nations unies en général. Il souhaite la bienvenue à M. Johan ROBINSON, chef de la division des écosystèmes du PNUE, qui prononcera le discours d'ouverture au nom de Mme Inger ANDERSON, directrice exécutive du PNUE.
10. M. ROBINSON exprime également sa gratitude au gouvernement du Royaume des Pays-Bas et au gouvernement d'Aruba pour leur soutien financier et pour l'organisation de cet événement important ici, sur la belle île d'Aruba. Il salue le travail du Secrétariat et du CAR SPAW et remercie tous les points focaux gouvernementaux pour leur soutien et leur engagement continus.
11. M. ROBINSON souhaite la bienvenue à la nouvelle responsable de la gestion du sous-programme SPAW, Mme Susana Perera Valderrama qui a rejoint le Secrétariat en juin 2023. Il décrit brièvement son travail, qui comprend douze années d'expérience au Centre national des zones protégées de Cuba, promouvant la conception et la gestion des zones marines protégées. Pendant cette période, elle a également été le point focal du Protocole SPAW pour Cuba, ce qui lui a permis de se familiariser avec les travaux de la Convention et du Protocole. M. ROBINSON lui souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.
12. Il remerci le retour à des réunions en présentiel, ce qui n'était pas arrivé depuis 2017 lors des dernières réunions de la Convention de Carthagène et de ses protocoles à Roatan, au Honduras. Cela était dû, comme nous le savons tous, à la malheureuse pandémie mondiale de covid-19, dont nous commençons à peine à nous remettre. Comme l'a souligné la récente Assemblée générale des Nations unies, la pandémie de covid-19 a constitué un revers pour tous les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, dont nous atteignons à peine 15 %. Sans aucun doute, nous devons tous travailler ensemble pour faire face à la triple crise planétaire de la perte de biodiversité, de la pollution et du changement climatique et pour progresser vers l'Agenda 2030.
13. Le monde redouble d'efforts pour préserver la biodiversité marine et faire face à la triple crise mondiale. Nous avons le nouveau traité pour la conservation de la biodiversité au-delà des juridictions nationales, le cadre mondial pour la biodiversité de Kuning-Montréal, qui met l'accent sur l'objectif 3 visant à protéger 30 % des océans et des mers d'ici à 2030, le nouveau traité mondial pour mettre fin à la pollution plastique, la Décennie des Nations unies pour les sciences de la mer au service du développement durable, pour n'en citer que quelques-uns, mais il reste encore beaucoup à faire pour réaliser de véritables progrès. Le renforcement de la coopération au niveau mondial, dans les régions et les pays, est désormais une nécessité qui ne peut être remise à plus tard.
14. L'année prochaine, le PNUE célébrera le 50e anniversaire de son programme pour les mers régionales. Depuis cinq ans, les conventions et plans d'action pour les mers régionales fournissent un cadre intergouvernemental pour lutter contre la dégradation des océans et du milieu marin dans la région, en mettant l'accent sur le renforcement de la gouvernance régionale des océans afin de réaliser l'agenda mondial pour les océans.

15. Le programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) est l'un des 18 programmes et plans d'action pour les mers régionales existants et l'un des cinq programmes administrés par le PNUE, ainsi que deux plans d'action. Il a été créé en 1981 à Montego Bay, en Jamaïque, en reconnaissance de l'importance et de la valeur des écosystèmes côtiers et marins fragiles et vulnérables, y compris la flore et la faune endémiques, de la région des Caraïbes. Puis, il y a 40 ans, en 1983, les nations se sont réunies à Cartagena de Indias, en Colombie, pour adopter la convention de Carthagène et son premier protocole sur la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures. Les 20 années suivantes ont vu l'adoption des deux protocoles restants, SPAW et LBS.
16. Le protocole SPAW a été adopté en 1990 et est entré en vigueur en 2000. À ce jour, dix-huit (18) parties à la convention ont ratifié ce protocole, la dernière en date étant la République du Nicaragua, que nous remercions de s'être jointe à ce grand effort régional. Nous exhortons également les nations qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au seul accord régional juridiquement contraignant à ce jour sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine, qui sera beaucoup plus efficace s'il inclut toutes les nations des Caraïbes.
17. La région des Caraïbes présente une grande diversité biologique, mais aussi culturelle et politique. De nombreux petits États insulaires en développement dépendent fortement des océans et sont très vulnérables au changement climatique. De nouvelles approches, telles que l'économie bleue, sont nécessaires pour conserver et utiliser durablement la biodiversité des Caraïbes, ainsi que de nouvelles mesures d'adaptation au changement climatique. Une action commune est également nécessaire de la part de tous les pays de la région que vous représentez, et votre présence ici aujourd'hui est un signe de votre volonté de relever ces défis ensemble.
18. Parallèlement, de nombreuses organisations intergouvernementales et non gouvernementales à différents niveaux dans la région, dont beaucoup sont représentées ici aujourd'hui, soutiennent généreusement le travail des pays en termes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité marine. Je voudrais saluer leur travail en particulier et souligner en même temps la nécessité d'efforts concertés pour obtenir encore plus de résultats grâce à l'utilisation appropriée de ressources de plus en plus rares. Le travail du WWF-NL, du CAR-WEN et du consortium SPAW, qui ont organisé des événements parallèles au cours de la semaine, est salué.
19. Comme vous le savez tous, le protocole SPAW a fourni le cadre régional pour le travail que toutes les nations des Caraïbes ont entrepris depuis de nombreuses années par l'établissement de zones marines protégées et la mise en œuvre de mesures de gestion et de conservation pour les espèces menacées ou en voie de disparition. Ces dernières années, de nouvelles approches ont été adoptées, telles que la mise en œuvre d'autres mesures efficaces de conservation par zone, qui contribueront à la réalisation de l'objectif 3 du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. Le protocole SPAW a été conçu pour adopter ces nouvelles approches sous la direction des parties contractantes. Aujourd'hui et cette semaine, vous discuterez des meilleurs moyens de soutenir cet agenda mondial de la biodiversité dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB).
20. M. Robinson a informé les points focaux que pour contribuer à la durabilité de la région des Caraïbes, il était crucial de tirer pleinement parti du soutien apporté par les projets du PNUE, y compris ceux mis en œuvre par le Secrétariat.
21. M. Corbin remercie M. Robinson.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA REUNION

2.1 Règlement intérieur

22. Le Règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Carthagène) (UN Environnement, 2012)

a été appliqué *mutatis mutandis* pour la conduite de la réunion. (Règle 26 sur le quorum) (voir document de référence du PNUE, 2012).

23. Le Secrétariat rapporte que douze (12) Parties contractantes sont présentes à la réunion, onze (11) en personne et une en ligne. Cela représente deux tiers des dix-huit (18) Parties présentes, comme l'exige le quorum.

2.2 Élection des fonctionnaires

24. Conformément à l'article 19, les représentants des parties contractantes au protocole SPAW sont invités à élire le président, un premier vice-président, un second vice-président et le rapporteur pour la conduite de la réunion. Après consultation des parties contractantes, les candidatures suivantes ont été reçues :

Président :	Ministre Ursell ARENDS (Aruba)
1er vice-président :	Andrés DUQUE, chef de délégation (Colombie)
2ème vice-président :	Jean VERMOT (France)
Rapporteur :	Adrian BELLAMY (Barbade)

25. Il n'y a pas d'objection à ces nominations. L'assemblée est invitée à approuver le Bureau par acclamation et sous les applaudissements.
26. Le Secrétariat a félicité le Bureau et remercié les personnes présentes.

2.3 Organisation du travail

27. L'anglais, le français et l'espagnol sont les langues de travail de la réunion. L'interprétation simultanée est assurée dans ces langues pour la réunion et les documents de travail sont disponibles dans toutes les langues de travail. La liste provisoire des documents de la réunion est présentée dans le document PNUE(DEPI)/CAR IG.46/INF.1 et est incluse dans l'Annexe III de ce rapport.
28. Le Secrétariat propose de convoquer la réunion en sessions plénières, avec l'assistance de groupes de travail, si nécessaire, qui seront mis en place par le président. L'interprétation simultanée n'est pas disponible pour les groupes de travail. Il est rappelé aux participants que, compte tenu de la durée de la réunion, il ne sera peut-être pas possible de se diviser en groupes de travail. Il est donc attendu des participants qu'ils se préparent, après avoir pris connaissance de tous les documents de travail le cas échéant, à apporter une contribution concrète au cours des discussions.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

29. La Réunion est invitée à adopter l'ordre du jour provisoire, préparé par le Secrétariat sur la base des contributions reçues des Parties contractantes pendant les préparatifs de la Réunion sur les recommandations et décisions pertinentes des réunions précédentes du STAC et de la COP du Protocole SPAW, ainsi que sur les questions émergentes pertinentes pour la biodiversité de la Grande Caraïbe. L'ordre du jour provisoire proposé par le Secrétariat est présenté dans le document PNUE(DEPI)/CAR IG.47/1.
30. Les délégués de la Colombie et de la France signalent de légères incohérences dans l'ordre du jour provisoire partagé en ce qui concerne le point 6 de l'ordre du jour.
31. Le Secrétariat informe que l'erreur au point 6 de l'ordre du jour inclura toutes les espèces couvertes par le STAC. L'ordre du jour provisoire sera ajusté pour s'assurer que cela est reflété.
32. L'ordre du jour proposé est adopté sans modification et figure à l'[Annexe I](#) du présent rapport.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR LA PÉRIODE 2021-2022, Y COMPRIS LES ACTIVITÉS DU CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LE SPAW (CAR SPAW)

33. M. Christopher CORBIN, Coordinateur, a présenté le « Statut des activités du sous-programme SPAW pour la période 2021-2022 » (PNUE(DEPI)/CAR WG.43/INF.5), y compris une brève présentation par le CAR SPAW sur le « Rapport du Centre d'activités régionales pour SPAW (CAR SPAW) en Guadeloupe concernant les opérations et le budget du CAR pour la période 2021-2022 » (PNUE(DEPI)/CAR WG.42/INF.6). Au cours des présentations, le Secrétariat se réfère également brièvement aux documents suivants :
- Plan stratégique du CAR SPAW pour la période 2023-2028 (PNUE(DEPI)/CAR WG.43/INF.7).
 - Exploration de la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations identifiées dans les évaluations de l'efficacité du CaMPAM (PNUE(DEPI)/CAR WG.43/INF.8).
 - Exploration de la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations identifiées dans l'évaluation de la connectivité des AMP des Caraïbes (PNUE(DEPI)/CAR WG.43/INF.9).
 - Document d'information et de soutien sur CaMPAM et le développement d'un réseau écologique de zones protégées incluses dans SPAW (PNUE(DEPI)/CAR WG.43/INF.10).
 - Coûts potentiels, bénéfices et cadre opérationnel d'un réseau d'activités régionales sur les mammifères marins (RAR) (PNUE(DEPI)/CAR WG.43/INF.32).
 - Présentation du projet CAMAC (PNUE(DEPI)/CAR WG.43/INF.36).
 - Examen des opérations, du fonctionnement et du financement des centres d'activités régionales et des réseaux d'activités régionales de la convention de Carthagène (PNUE CEP, 2022).
34. Le Secrétariat reconnaît le travail de Mme Ileana LOPEZ, ancienne responsable du programme SPAW, et de Mme Sarah WOLLRING pour leur importante contribution au protocole SPAW.
35. Le plan de travail et le budget du programme SPAW pour la période 2021-2022 ont été approuvés par la COP 11 du Protocole relatif aux zones spécialement protégées et à la vie sauvage (SPAW) dans la région des Caraïbes (virtuel, 27 juillet 2021) et par la dix-neuvième réunion intergouvernementale sur le plan d'action pour le programme pour l'environnement des Caraïbes. Un résumé des objectifs du programme SPAW est fourni.
36. On met en évidence les activités spécifiques du plan de travail 2021-2022 sous cinq (5) principaux éléments de programme (sous-programmes), mis en œuvre en étroite collaboration et en partenariat avec le CAR SPAW en Guadeloupe :
- a) Coordination du programme.
 - b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes (RGC).
 - c) Élaboration de lignes directrices pour la gestion des zones protégées et des espèces.
 - d) Conservation des espèces menacées et en voie de disparition.
 - e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins.

37. Les réussites dans le cadre de la *coordination du programme* comprennent la collaboration avec les parties contractantes sur la mise en œuvre du protocole SPAW et sur l'augmentation du nombre de ratifications. Nous saluons la ratification par le gouvernement du Nicaragua en 2021 et félicitons les pays qui ont progressé. En outre, il y a la convocation de la réunion de la COP11 virtuellement en juillet 2021 et le soutien des groupes de travail coordonnés et dirigés par le CAR SPAW. Le plan de travail et le budget du SPAW ont également été développés et des synergies ont été créées avec le protocole AMEP/LBS. Il convient de noter en particulier le lancement des livres blancs sur la maladie de la perte de tissu de la sargasse et du corail pierreux, qui était une recommandation spécifique des réunions précédentes du STAC.
38. M. CORBIN exprime sa gratitude pour les collaborations et les partenaires qui ont contribué à la mise en œuvre réussie des projets SPAW à l'intérieur et à l'extérieur du RGC.
39. *Le renforcement des zones protégées dans la RGC* se poursuit par le biais d'un soutien aux AMP, le Secrétariat continue de travailler avec les Parties contractantes sur sa promotion. Des recommandations sont données sur le CAMPAM, qui a produit des documents techniques sur l'avenir du réseau soumis à l'examen du STAC 10. Nous attendons avec impatience de recevoir d'autres orientations de la part des Parties au cours de la réunion.
40. L'approche des AMP reste une priorité en collaboration avec le CAR SPAW pour assurer les synergies et la coordination. L'un des domaines clés est le projet ACP MEA III et BIOPAMA. M. CORBIN souligne le travail de la GCFI à travers le programme de petites subventions (ACP MEA III), qui a financé six projets axés sur la gestion efficace des zones protégées, ainsi que des subventions hybrides pour la gestion des AMP et la gestion des déchets marins.
41. Le CAR SPAW a organisé la première réunion en ligne du réseau de zones protégées SPAW et un atelier en octobre relatif à l'opérationnalisation du réseau.
42. Les réussites dans le cadre de *l'élaboration de lignes directrices pour la gestion des zones protégées et des espèces* comprennent une mise à jour des TdR du groupe de travail *ad hoc* du STAC SPAW sur la base des recommandations du STAC 9. Le STAC a clarifié et validé la structure, les tâches et la participation au groupe de travail sur les espèces par le biais d'une consultation à distance en janvier 2022.
43. Chaque Partie est invitée à nommer jusqu'à deux (2) experts dans chaque groupe et les observateurs sont invités à nommer un (1) expert. Le Secrétariat remercie les Parties contractantes qui ont nommé des experts et encourage la nomination d'autres Parties. La liste des zones protégées dans le cadre du protocole SPAW a été mise à jour à 36. Au cours de la période biennale, un appel a été lancé aux Parties pour compléter la liste des zones protégées supplémentaires. Deux nouvelles AMP ont été soumises à la suite d'une invitation à inclure de nouvelles zones protégées.
44. *La conservation des espèces menacées et en voie de disparition* comprend la mise à jour du Plan d'action pour les mammifères marins (MMAP) et le travail sur l'inondation des sargasses, y compris les synergies avec le programme AMEP. Le CAR SPAW a participé à plusieurs activités, telles que le lancement du projet CAMAC et l'organisation conjointe d'un webinaire sur la boîte à outils de gestion des mammifères marins.
45. Dans le cadre du *projet de conservation et d'utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins*, un manuel régional de restauration des mangroves est élaboré. Des lignes directrices pour la restauration des récifs coralliens pour le tourisme et le livre blanc du SCTLD sont également lancés en collaboration avec le GCFI.
46. Le Secrétariat invite la directrice du CAR SPAW, Mme Lucile ROSSIN, à présenter le rapport du CCR SPAW pour la période 2021-2022.
47. Mme ROSSIN a remercié le Secrétariat, les délégués et les observateurs pour l'opportunité de présenter le travail du CAR SPAW au cours de la dernière période biennale.

48. Décrit les partenariats et les activités qui ont eu lieu au cours de la période biennale. Cela comprend le fonctionnement des groupes de travail (espèces, dérogations et zones protégées) et les recommandations du groupe de travail RAR sur les mammifères marins.
49. Le CAR SPAW soutiendra la mise en œuvre du projet CAMAC et sera dirigé par le refuge Agoa. Le projet de quatre ans a été construit autour des résultats de CARIMAM et des recommandations des pays SPAW. Le projet a été cofinancé par l'UE. L'objectif principal était de renforcer les connaissances et la collaboration régionales afin de fournir des recommandations et des outils pratiques pour réduire les impacts négatifs résultant des interactions entre les activités humaines et la mégafaune marine dans la région des Caraïbes.
50. Quarante-cinq projets ont été financés dans le cadre du programme de petites subventions pour une valeur totale d'environ 300 000 euros. Sur ce total, 28 étaient de nouveaux projets pour un montant de 200 000 euros.
51. Le plan stratégique de six ans (2023-2028) est présenté. Le plan se concentre sur les facteurs clés de succès "qualité de service" et "visibilité/sensibilisation" du protocole SPAW.
52. Mme ROSSIN décrit les revenus et les dépenses pour la période 2021-2022, qui montrent que la plupart des dépenses concernent les salaires. Les prévisions pour la période 2023-2024 sont également présentées.
53. Le Secrétariat remercie Mme ROSSIN pour sa présentation sur le travail du CAR SPAW. M. CORBIN poursuit la présentation en décrivant les dépenses du SPAW pour la période 2021-2022. Les sous-programmes sont restés pour la plupart dans les limites du budget, à l'exception de la coordination du programme, qui a dépassé le budget, et des lignes directrices pour la gestion des zones protégées, qui n'ont pas eu de dépenses en raison du manque de disponibilité des fonds.
54. En ce qui concerne l'état d'avancement des décisions prises lors des réunions de la COP11 et du STAC9, un résumé est fourni sur la manière dont les programmes ont soutenu les décisions prises par les parties contractantes. Il montre que les décisions présentées étaient pour la plupart en cours ou achevées.
55. Les défis à relever pour la mise en œuvre du programme sont également mentionnés, notamment la stabilité financière, la ratification, la participation des parties contractantes, la participation d'experts aux groupes de travail, les complications dans le processus d'établissement de la liste des zones protégées et le faible nombre de rapports d'exemption.
56. Le Secrétariat décrit également des éléments de décisions possibles pour la COP12 de SPAW.
57. Le président a remercié le Secrétariat et le CAR SPAW pour leurs présentations sur le travail important réalisé au cours de la dernière période biennale.
58. La Réunion est invitée à commenter les activités menées au cours de la période 2021-2022 et à formuler des recommandations pertinentes. Les Parties contractantes sont également priées de compléter les informations fournies par le Secrétariat et d'informer la Réunion sur les activités menées dans leur pays à l'appui des objectifs de SPAW, y compris les activités du Plan de travail SPAW dans lesquelles elles ont été impliquées et leur impact.
59. Les délégués de la République dominicaine (RD) et de Cuba soulignent l'importance du CaMPAM et la nécessité d'envisager sa poursuite. Le délégué de la RD s'enquiert de la poursuite du projet CARIMAM et informe qu'il aimerait participer à la prochaine phase du projet. Le délégué de Cuba souligne que son pays n'a pas été inclus dans le champ d'application du projet CAMAC et qu'il aimerait améliorer sa contribution aux mammifères marins dans la région.
60. Sainte-Lucie, la France et les États-Unis remercient le gouvernement d'Aruba d'avoir accueilli cette réunion.

61. Sainte-Lucie salue le travail du Secrétariat et du CAR SPAW en général. Sainte-Lucie a bénéficié du travail de renforcement des capacités du CAR SPAW sur la gestion des AMP par le biais de MPA Connect. Le délégué déclare que la question du SCTLD est en cours, ce qui entrave le travail du CAR SPAW.
62. Les États-Unis ont également remercié le gouvernement français pour son soutien continu au CAR-SPAW. Les États-Unis ont déclaré que la présentation des défis présentés par le Secrétariat était éclairante, et ils se sont félicités de l'ampleur du travail accompli au cours de la dernière période biennale. En même temps, ils ont noté qu'il y avait un certain nombre d'éléments critiques du Protocole SPAW et de la Convention de Carthagène pour lesquels il restait beaucoup de travail, et ils ont exhorté tous ceux qui sont engagés dans SPAW à donner la priorité au travail à mettre en œuvre sur la base de ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre efficacement les obligations existantes dans le cadre du Protocole. Ils ont également exhorté les Parties contractantes à soumettre des rapports nationaux qui pourraient aider le Secrétariat et le CAR-SPAW à évaluer les besoins des Parties contractantes.
63. Le Panama remercie le gouvernement d'Aruba pour son invitation et son hospitalité et salue les efforts du Secrétariat de la Convention de Carthagène pour l'organisation de la réunion. Il salue également le travail du CAR SPAW présenté, qui démontre le travail de collaboration en faveur de la région et principalement des zones marines, de leurs écosystèmes et de leurs ressources, et qui continue d'avancer face aux défis et aux engagements qui nous amènent ici aujourd'hui.
64. La France et le Royaume des Pays-Bas (KNL) félicitent le Secrétariat et le CAR SPAW pour leur travail malgré les défis en termes de ressources humaines. La France encourage le CAR SPAW à élargir son champ d'activités. Le KNL affirme qu'il est important de maintenir un bon équilibre en termes de mise en œuvre possible du travail en tenant compte de la disponibilité limitée des fonds. Il appartient aux parties contractantes de contribuer à la mise en œuvre des activités.
65. Le président invite les observateurs à apporter des contributions supplémentaires.
66. L'observateur de la Rainbow Warriors Core Foundation (Milton Ponson), une ONG internationale basée à Aruba et spécialisée dans le développement durable et la surveillance des traités, a souligné la valeur de la science citoyenne et des données ouvertes pour soutenir la prise de décision dans le cadre du protocole SPAW. Ils ont proposé des projets pilotes utilisant des données satellitaires et de capteurs, alignés sur le cadre du carbone bleu et le GRID-ARENDAL du PNUE, pour améliorer la surveillance de la mangrove et de l'écosystème. L'ONG a souligné l'importance de l'intégration de l'intelligence artificielle pour améliorer l'analyse des données et la surveillance prédictive. Ces efforts, liés à la Décennie des Nations unies pour l'étude des océans et la restauration des écosystèmes, favoriseraient la science ouverte, la participation des communautés et la conservation de la biodiversité
67. Le Mexique, une partie non contractante, déclare que la sargasse est une question de grande importance au Mexique en raison de ses impacts écologiques et touristiques. Le Mexique dispose d'un système de surveillance en temps réel du mouvement des sargasses (<https://simar.conabio.gob.mx/>). En outre, le Mexique déclare qu'il est important de s'aligner sur les autres pays de la région et qu'il est prêt à collaborer avec les parties contractantes de SPAW en tant que partie non contractante.
68. Le Secrétariat remercie les délégués pour leurs commentaires et leurs points de vue.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU SOUS-PROGRAMME SPAW POUR L'EXERCICE BIENNAL 2023-2024

69. M. CORBIN a présenté le projet de plan de travail et de budget pour le sous-programme SPAW pour l'exercice biennal 2023-2024 (contenu dans le document PNUE(DEPI)CAR WG.43/3), qui a été préparé par le Secrétariat sur la base des recommandations des précédentes réunions du STAC et de la COP, ainsi que des résultats des activités du plan de travail 2021-2022 pour SPAW et d'autres questions régionales et internationales émergentes pertinentes.
70. Les principaux aspects de la *coordination du programme* seraient axés sur 1) la promotion de la ratification ; 2) la satisfaction des exigences et des besoins du protocole SPAW ; 3) le renforcement de la collaboration et de la communication ; 4) l'amélioration de la coordination régionale des AMP et des AP ; et 5) la coordination dans son ensemble.
71. Pour le *renforcement des zones protégées*, le soutien de projets tels que ACP AAM III, PROCARIBE+ et Golfe du Mexique se concentrera sur le renforcement des AMP, en particulier celles incluses dans SPAW, le développement continu de la base de données régionale des AMP et les synergies avec les initiatives nationales et internationales en matière d'AMP. Le renforcement du réseau des praticiens des AMP est soumis à la décision de la COP12 et à la disponibilité des fonds.
72. Les activités prévues dans le cadre de la *mise en œuvre des lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces* protégées comprennent l'établissement de listes de zones et d'espèces protégées dans le cadre du protocole SPAW et l'élaboration de plans de conservation et de gestion comprenant des critères pour l'évaluation des dérogations à l'article 11.2. Les résultats attendus pour l'exercice biennal comprennent une procédure actualisée pour l'inscription des zones protégées, ainsi qu'une liste actualisée des zones protégées, la diffusion du format pour la soumission des dérogations et l'alignement sur la procédure de soumission et d'approbation des propositions d'inscription ou de suppression d'espèces à l'annexe I, II ou III.
73. Les efforts de *conservation des espèces menacées et en voie de disparition* se concentreront sur 1) les mammifères marins, 2) les tortues marines et 3) les espèces de poissons, ainsi que sur le soutien des efforts régionaux visant à lutter contre les espèces exotiques envahissantes et la collaboration avec les partenaires concernés, tout en renforçant la collaboration en matière de gestion et de conservation. Les résultats attendus comprennent une meilleure préparation et une meilleure réponse aux impacts anthropogéniques, une meilleure connaissance des zones d'habitat critiques de la mégafaune, un soutien accru à la protection transfrontalière, un soutien au dépôt régional de données sur les échouages de mammifères marins et des relations renforcées avec la CBI. Il est fait référence au projet CAMAC, qui serait au cœur de ce sous-programme.
74. Dans le domaine de la *conservation, de l'utilisation durable et de la restauration des écosystèmes côtiers et marins*, les travaux se poursuivront sur 1) les récifs coralliens, 2) les zones humides/mangroves et 3) les herbiers marins. Des approches basées sur l'écosystème, l'échange de données régionales et la recherche sur les sargasses seront également adoptés.
75. Les résultats attendus sont la réactivation du GCRMN-Caraïbes, l'harmonisation des données sur la surveillance biophysique et socio-économique des récifs coralliens et la promotion des approches de gestion écosystémique dans l'ensemble de la région du Golfe.
76. Le budget SPAW 2023-2024 est présenté ainsi qu'une liste d'activités non financées.
77. Le Président remercie le Secrétariat pour la présentation détaillée du Plan de Travail et du Budget et invite les Parties Contractantes à approuver le projet de Plan de Travail et de Budget du SPAW tel que révisé par le STAC10 du SPAW et à faire des commentaires spécifiques et des recommandations si nécessaire.
78. Par la suite, le plan de travail et le budget seront soumis pour adoption finale à la vingtième réunion intergouvernementale sur le plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et à la dix-septième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur

du milieu marin de la région des Caraïbes, dans le cadre du plan de travail et du budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2023-2024.

79. La Colombie appelle les parties contractantes à analyser de nouveaux outils de suivi et affirme qu'il est nécessaire d'envisager des indicateurs et des mécanismes d'évaluation pour évaluer la mise en œuvre du protocole SPAW. Elle félicite également le Secrétariat pour ses efforts de mobilisation.
80. Sainte-Lucie félicite le Secrétariat pour son plan de travail ambitieux. Elle souligne le manque de clarté concernant les activités non financées et demande instamment au Secrétariat d'envisager de renforcer la collaboration avec les agences pour la mise en œuvre des projets, d'accroître l'efficacité et de réduire la duplication des efforts.
81. Le délégué recommande également de rechercher le soutien des réseaux expérimentés existants. Des améliorations peuvent encore être apportées. Bien que PROCARIBE+ n'ait pas été discuté, il existe des liens étroits avec SPAW, et il est important que le Secrétariat discute avec les unités de projet de la manière de mieux s'intégrer. En ce qui concerne le projet CLME+, le Secrétariat est encouragé à renforcer la collaboration et à tirer parti de cette opportunité.
82. Les ateliers de formation des formateurs mentionnés dans le contexte de la gestion des AMP ont eu lieu lorsque les AMP étaient à leur apogée. Le délégué souligne la nécessité de revoir ces programmes afin de renforcer les capacités dans la région.
83. En ce qui concerne la gestion de la sargasse, le Secrétariat devrait continuer à en faire une priorité, étant donné que plusieurs initiatives traitent de cette question. Le secrétariat devrait les passer en revue afin d'éviter les efforts redondants.
84. Le KNL a soutenu l'intervention de la Colombie et de Sainte-Lucie. Renforcer les liens et les synergies entre les organisations et les programmes n'est pas toujours une tâche facile. Le projet PROCARIE+ est important pour la mise en œuvre du plan de travail et du budget. Il est important d'améliorer les synergies avec d'autres protocoles et demande que le Bureau reçoive un mandat clair pour superviser le travail de la Convention de Carthage.
85. La RD soutient l'intervention des parties contractantes. En ce qui concerne les sargasses, il est important que le protocole SPAW se concentre sur les aspects de l'étude de la biodiversité liés à ce phénomène. Elle estime que l'on dispose de suffisamment d'expérience pour étudier la biodiversité liée aux sargasses en tant qu'état de l'écosystème. En ce sens, il y aurait un effort ciblé des ressources et une ligne de travail définitive, ce qui réduirait la duplication des efforts. Parmi les différentes plates-formes de gestion des sargasses, il y a également le plan régional de l'IOCARIBE. Par conséquent, tout ce qui est lié à la COI est également inclus dans ces efforts.
86. La RD souligne l'importance des synergies et la manière de les aborder avec les différentes plateformes. Il met l'accent sur l'évolution de la convention sur la biodiversité, sur la diversité biologique en relation avec les zones marines et sur la conceptualisation visant à différencier et à regrouper les différentes formes de gestion de la conservation. Il s'agit notamment de la gestion par zone, de la gestion de la conservation par zone et des zones spéciales de conservation, ce qui élargit le champ d'action des différentes zones marines protégées.
87. Cet aspect pourrait également être pris en compte en termes d'efficacité de la gestion de ces zones. L'approche pourrait être très différente et, en ce sens, la RD mentionne la forme de gestion. Les deux zones peuvent être de petite taille et n'ont pas le profil des catégories de gestion strictes des zones marines protégées, mais elles ont une gestion très spécialisée pour la conservation des écosystèmes ainsi que pour la gestion et l'unification des activités d'exploitation des ressources.
88. En ce qui concerne la cogestion, la RD a indiqué que l'une des grandes zones protégées de catégorie quatre (4) de la RD était le refuge Arecifes, situé au sud-est du pays, qui englobe sur son territoire, par exemple, des parcs nationaux, des parcs marins côtiers et le parc Cotubamana, récemment inclus dans les zones protégées de l'initiative SPAW. Cependant, l'approche de gestion utilisée ces dernières

années a été la cogestion, impliquant les secteurs privé, touristique et maritime, le ministère de l'environnement et d'autres organisations à but non lucratif.

89. Lors de l'élaboration de ce type de directive, qui propose et développe des plans d'action pour gérer cette zone, il semble très important d'analyser les synergies possibles. En ce qui concerne les accords bilatéraux sur les aires marines protégées qui pourraient être binationaux, la République dominicaine et la République de Colombie sont en train de développer pratiquement deux zones connexes pour la protection des zones marines, à savoir la Cordillera Beata. Il est important de mentionner un autre aspect de la conservation de la biodiversité, à savoir la recherche sur la faune pélagique et abyssale, car il s'agit de zones de différentes profondeurs qui sont très peu connues.
90. Patrick DEBELS, coordinateur régional du projet PROCARIBE+, clarifie le projet et son lien avec le plan de travail. Le projet s'est engagé à travailler avec le Secrétariat pour définir comment le projet pourrait soutenir le plan de travail de SPAW. Des efforts sont faits pour améliorer la coordination avec d'autres organisations et mécanismes régionaux.
91. Les États-Unis félicitent le Secrétariat et le CAR SPAW pour leur travail, accueillent favorablement le document révisé et reconnaissent qu'il a été téléchargé sur le site web de la COP SPAW. Les États-Unis soutiennent également le renforcement des capacités (par exemple, des cours de formation pour les gestionnaires d'AMP, des ateliers d'exemption en ligne). Comme dans le cas de l'intervention de Sainte-Lucie, les États-Unis ont noté avec inquiétude que la FFC ne devait couvrir qu'une partie des coûts liés au soutien des activités de coordination et d'exploitation du programme.
92. Les États-Unis donnent également la bienvenue aux projets CAMAC et Corredores Azules ; ils recommandent toutefois au Secrétariat de faire attention à la manière dont ils sont mentionnés dans le plan de travail, étant donné qu'il ne s'agit pas de projets spécifiquement approuvés par SPAW.
93. Les États-Unis ont demandé des informations supplémentaires sur le projet « Renforcer la gouvernance régionale des océans à travers une meilleure gestion par zone et des aires marines protégées, y compris dans les zones au-delà de la juridiction nationale » qui était en cours de préparation et devait être financé par la Facilité française pour l'environnement mondial (FFEM) et ont posé des questions sur l'implication du CAR SPAW dans le projet.
94. Les États-Unis ont également reconnu que l'inondation par les sargasses était un problème important et que beaucoup de travail avait été fait. Ils ont noté l'importance d'examiner de telles questions émergentes à travers la lentille du Protocole SPAW et ont été heureux de voir la recommandation du STAC10 pour que le Groupe de travail sur les sargasses ait la volonté de développer une enquête avec les Parties contractantes.
95. Les États-Unis notent avec satisfaction que les parties contractantes ont été invitées à contribuer au plan de travail et au budget et espèrent qu'à l'avenir, cette demande sera formulée à l'avance.
96. L'observateur de la FDPI, Lloyd GARDNER, a présenté le budget prévisionnel des ateliers de formation des formateurs. Il a encouragé les parties contractantes à augmenter leurs contributions financières à cette activité afin de permettre la mise à jour de la conception et du matériel de l'atelier. La conception actuelle permet de former les participants aux aspects de la gestion des AMP, mais il serait utile de mettre davantage l'accent sur la formation des participants à la conception et à l'organisation d'activités de formation dans le pays. Un recentrage pourrait répondre à certaines des contraintes de capacité et des lacunes de connaissances dans la gestion des AMP au niveau local.
97. Le Secrétariat remercie les délégués pour leurs commentaires et souligne certains points clés tels que la pertinence et l'importance des projets et la façon dont ils soutiennent le travail du Secrétariat et répondent directement au mandat établi par les Parties contractantes. Le soutien à la question des

sargasses, en particulier l'évaluation des plateformes existantes, y compris les systèmes d'alerte précoce, est bienvenu.

98. L'accent serait mis sur le comblement des lacunes et le soutien complémentaire. Il est fait référence à l'expansion possible du rôle du Bureau comme un point important dans le renforcement des dispositions de gouvernance de la Convention dans son ensemble. Enfin, il est important de souligner la valeur des activités traditionnelles, par exemple les programmes de formation des formateurs, pour le travail du Secrétariat.
99. La France déclare qu'il s'agit d'un plan de travail ambitieux et souligne les principaux projets et activités (CAMAC, Procaribe+), le GCRMN-Caraïbes, les espèces critiques (requins) et les sargasses. La France considère qu'une plus grande attention devrait être accordée à la question des sargasses et qu'il est également important d'éviter la duplication des efforts.
100. Le Secrétariat prend acte des commentaires de la Colombie concernant le développement d'un ensemble d'indicateurs et d'objectifs pour montrer l'impact de l'action et demande que les parties contractantes fournissent le mandat.
101. Le président a remercié le secrétariat et a invité l'assemblée à approuver le plan de travail et le budget.
102. L'observateur du corridor biologique des Caraïbes affirme qu'il est important de développer un cadre sous-régional pour promouvoir et renforcer l'importance du protocole SPAW.
103. Le Secrétariat remercie l'observateur et se réfère aux interventions de la RD et de Cuba qui ont déclaré que le CBC pourrait être utilisé comme une plateforme pour améliorer le travail du sous-programme SPAW dans la région.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE LA DIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (STAC10) SUR LE PROTOCOLE SPAW

104. Le Secrétariat présente les Recommandations du SPAW STAC10 pour examen et approbation (réunions virtuelles du 30 janvier au 1er février 2023) contenues dans les documents PNUE(DEPI)/CAR WG.43/4. Le Secrétariat attire l'attention de la Réunion sur les documents pertinents suivants à l'appui des Recommandations du STAC10 :
 - Examen de la proposition d'Aruba pour l'inclusion du « Parc marin d'Aruba » dans le cadre du Protocole SPAW PNUE(DEPI)/CAR WG.43/INF.13PNUE(DEPI)/CAR WG.43/INF.13 en ce qui concerne la recommandation V(6) et la recommandation IV(7) du STAC10. PNUE(DEPI)/CAR IG.46/2 ;
 - Le « Plan stratégique du Centre d'activités régionales SPAW 2023-2028 » (PNUE(DEPI)/CAR WG.43/INF.7) en ce qui concerne la recommandation I (3) du STAC10 ;
 - Mise à jour du plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (PNUE(DEPI)/CAR WG.43/INF.31) en ce qui concerne la recommandation I (6) et la recommandation IX (11) du STAC10 ;
 - Résumé conceptuel du Consortium SPAW (PNUE(DEPI)/CAR WG.43/CRP.1) en ce qui concerne la recommandation II (1) du STAC10 ;
 - Document d'information sur la protection des corridors bleus (PNUE(DEPI)/CAR WG.43/CRP.1) en ce qui concerne la recommandation II (2) du STAC10 ;
 - Projet de Mégafaune et des Activités Anthropogéniques des Caraïbes (CAMAC) (PNUE(DEPI)/CAR WG.43/INF.36) en ce qui concerne la recommandation III (1 et 2)

du STAC10 ;

- Rapport du Groupe de travail sur les exemptions (PNUE(DEPI)/CAR WG.43/INF.33) concernant la recommandation V (1 et 2) du STAC10 ;
- Recommandations pour prévenir l'extinction du poisson-scie (*Pristidae*) dans la région des Caraïbes dans PNUE (DEPI) CAR WG.43/INF.25 en ce qui concerne la recommandation IX (2) du STAC10 ;
- Recommandations pour la conservation du mérou de Nassau (*Epinephelus striatus*) dans la région des Caraïbes dans PNUE (DEPI) CAR WG.43/INF.26 en ce qui concerne la recommandation IX (4) du STAC10 ;
- Recommandations pour la protection et le rétablissement des tortues marines dans le PNUE (DEPI) CAR WG.43/INF.24 en ce qui concerne la recommandation IX (6) du STAC10 ;
- Proposition de la République française et du Royaume des Pays-Bas pour la réinscription du requin océanique à pointes blanches (*Carcharhinus longimanus*) de l'annexe III à l'annexe II du protocole SPAW, proposition de la République française et du Royaume des Pays-Bas pour l'inscription de tous les poissons-perroquets (Perciformes : Scaridae) et proposition du Royaume des Pays-Bas pour l'inscription du requin de récif des Caraïbes (*Carcharhinus perezi*) à l'annexe III du protocole SPAW en ce qui concerne la recommandation IX (8) du STAC10 ;
- Coûts potentiels, bénéfices et cadre opérationnel pour l'établissement d'un réseau régional d'activités pour les mammifères marins (RAR) (PNUE(DEPI)/CAR WG.43/INF.32) en ce qui concerne la recommandation IX (10) du STAC10.

105. Les parties contractantes approuvent l'adoption des recommandations du SPAW STAC10, en notant que seules les recommandations de fond ont été présentées au cours de la réunion de la COP12 et après une discussion approfondie sur les espèces qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus au sein du STAC10, à savoir le requin-baleine, la raie manta géante et le requin-marteau. Ces espèces ont fait l'objet d'une discussion plus approfondie lors d'une réunion parallèle avec les pays opposés intéressés - les parties contractantes, la France, les Pays-Bas et les États-Unis, et ont été abordées dans les décisions de la réunion.
106. En ce qui concerne la recommandation V (6), *Examen de la proposition d'Aruba visant à inclure le « Parke Marino Aruba » dans le Protocole SPAW*, Aruba soumettra à nouveau une proposition au STAC11 dans les délais requis. En outre, elle demande que la date de la réunion du STAC soit communiquée en temps utile.
107. La France rappelle qu'elle a soumis une proposition de zone protégée en Martinique qui nécessitait une décision de la COP.
108. En ce qui concerne la recommandation IX (2) visant à *prévenir l'extinction du poisson-scie (Pristidae) dans la région des Caraïbes*, Aruba examinera si le poisson-scie se trouve encore dans les eaux et contactera d'autres pays/territoires qui possèdent cette espèce, car ils souhaiteraient participer au repeuplement de l'espèce dans leurs eaux.
109. L'observatrice de Sea Life Law, Olga KOUBRAK, déclare qu'elle est également impatiente de connaître les progrès réalisés en matière de protection nationale des raies gravement menacées et espère que le Secrétariat pourra faciliter la mise en œuvre des inscriptions à l'annexe II en tant que priorité. Elle profite de l'occasion pour informer la réunion qu'elle est en train de mettre à jour son analyse de la politique régionale sur le poisson-scie et qu'elle serait heureuse de recevoir toute

information spécifique sur le poisson-scie que les délégués des pays souhaiteraient lui fournir.

110. En ce qui concerne les recommandations IX (2), IX (4) et IX (6) du STAC10 *sur la conservation des poissons-scies, la conservation du mérou de Nassau* et la protection et le rétablissement des tortues de mer, respectivement, les Etats-Unis ont remercié le groupe de travail sur les espèces pour les recommandations pertinentes. Les recommandations du groupe de travail sont concrètes et utiles et les États-Unis soutiennent les travaux futurs du groupe de travail sur les espèces dans ce domaine.
111. KNL soutient la recommandation et souligne le travail de la Convention interaméricaine sur les tortues de mer et encourage le Secrétariat à collaborer avec eux.
112. Sainte-Lucie soutient l'adoption de la recommandation et souligne le travail de WIDECAS.
113. Shark Advocate International et les observateurs de SeaLife Law, Sonja FORDHAM et Olga KOBRAUK soutiennent fermement la recommandation IX (8) pour l'inscription du requin océanique à pointes blanches. Cette espèce gravement menacée d'extinction a un besoin clair et urgent d'une protection plus stricte, en particulier contre la pêche. Ils notent qu'une inscription à l'annexe II de SPAW est cohérente avec de nombreux autres engagements pris dans le cadre d'accords sur l'environnement et la pêche. Ils demandent instamment aux parties de donner la priorité à la protection du requin océanique à pointes blanches et d'intégrer les activités correspondantes dans toutes les agences nationales de l'environnement et de la pêche.
114. En ce qui concerne la recommandation IX (9) sur le poisson-perroquet, la RD recommande d'inclure le concept d'interdiction comme forme de contrôle efficace pour chaque pays. Ils mentionnent qu'ils ont 7 ans d'expérience dans l'élaboration de réglementations et soulignent qu'un suivi efficace est nécessaire pour atteindre cet objectif et une évaluation possible des changements apportés, ce qui n'est pas facile à trouver.
115. La France a proposé que le Groupe de travail sur les espèces élabore des recommandations de conservation pour le requin-baleine, la raie manta géante et le requin-marteau qui n'ont pas fait l'objet d'un consensus au sein du STAC10. Les États-Unis ont soutenu la proposition de la France et ont suggéré un texte de décision à ajouter aux Décisions de la Réunion..
116. En ce qui concerne la recommandation IX (10), Courtney VAIL, observatrice de la Lightkeepers Foundation, encourage l'avancement d'un RAR MM pour soutenir les initiatives axées sur les mammifères marins et pour aider le CAR SPAW et la Convention à mieux mettre en œuvre ses plans de travail et à soutenir les Parties dans leurs efforts pour développer des plans nationaux d'action ou de rétablissement des mammifères marins. Ils remercient les Parties pour l'intérêt qu'elles portent à cette importante initiative.
117. Compte tenu de l'accent mis sur la mise à jour du Plan d'action pour les mammifères marins (MMA), la décision d'avancer le RAR pour les mammifères marins au cours du prochain exercice biennal a été prise. Une action coordonnée est plus que jamais nécessaire pour conserver et gérer les mammifères marins dans la RGC, compte tenu de la myriade de menaces auxquelles ils sont confrontés. Un réseau pourrait soutenir la coordination et la mise en œuvre du MMA au niveau national.
118. Ils soutiennent les projets et les approches menés par les CAR SPAW, y compris Cari'Mam et CAMAC, qui travaillent à la construction de réseaux autour des mammifères marins et à leur intégration dans les mécanismes de gouvernance nationaux et régionaux existants, tels que les AMP ou les plans de gestion de la pêche. Les bases d'un RAR pour les mammifères marins sont déjà en place dans la Région.
119. Comme l'a noté le cher délégué de la République dominicaine, la continuité est très importante

lors du financement de projets discrets et limités dans le temps, tels que CAMAC, afin de connecter, synthétiser et partager ces données avec les Parties pour favoriser la mise en œuvre des mesures de protection, accroître la coordination, réduire la redondance des efforts, comme l'a noté en général cher délégué de Sainte-Lucie. Ce sont toutes des préoccupations qu'un MMRAN peut aider à résoudre.

120. La protection des grands taxons ou des espèces clés et de leurs habitats est une approche importante pour garantir que des écosystèmes entiers et toutes leurs composantes sont également protégés. Ils pensent que les problèmes de gouvernance des RAR pourraient être abordés dans un protocole d'accord bien formulé entre l'entité indépendante ou la Partie et le Secrétariat SPAW ou le CAR. En tant qu'experts en mammifères marins et partenaires de longue date du programme SPAW, ils sont prêts à aider le Secrétariat et les Parties à commencer le travail de développement du MMRAN.
121. Jeff BERNUS, observateur de la Société de Cétacés des Caraïbes, L'observateur de la Caribbean Cetacean Society (Jeffrey Bernus) a exprimé son intérêt pour aider à guider et à diriger le développement d'un RAN.
122. Mark GIBSON, observateur de Sustainable Innovation Initiatives (SII), appelle les parties contractantes à formuler une recommandation spécifique sur la criminalité liée aux espèces sauvages à la lumière de l'initiative CAR-WEN.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

123. Les participants sont invités à soulever toute autre question non couverte par les points précédents de l'ordre du jour mais pertinente pour le champ d'application de la réunion.
124. En ce qui concerne la proposition d'Aruba, la Colombie recommande de continuer à renforcer le parc et se félicite de son inclusion dans la liste des zones protégées de SPAW, conformément aux recommandations du cadre mondial pour la biodiversité.
125. Le Costa Rica demande que la formulation soit plus explicite afin d'aborder la question plus clairement.
126. Les États-Unis ont proposé des décisions sur les questions émergentes non couvertes, en particulier l'engagement de la communauté de l'acidification des océans et le CAR WEN. D'autres parties contractantes ont exprimé leur inquiétude concernant le temps limité pour la discussion sur le CAR WEN. Les États-Unis ont reconnu qu'il s'agissait d'un défi et ont retiré leur proposition de décision sur CAR WEN en conséquence.
127. La France s'enquiert de la recommandation pour l'inclusion de la Martinique. Le Secrétariat reconnaît l'omission de la recommandation et demande des informations aux parties contractantes afin que le Secrétariat ait une vision plus large et une recommandation dans la prise de décision dans les différents protocoles de la Convention de Carthagène.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION

128. Le Rapporteur a présenté les projets de [décisions de la réunion](#) (PNUE(DEPI)/CAR IG.46/3). La

Réunion a été invitée à adopter les décisions avec les amendements et les corrections nécessaires.

129. Les décisions seront mises à la disposition de la vingtième réunion intergouvernementale sur le plan d'action du programme pour l'environnement des Caraïbes et de la dix-septième réunion des parties contractantes à la convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (COP17) pour approbation.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION

130. Le rapporteur présente un résumé de la réunion.
131. Le Secrétariat remercie les parties contractantes, les experts, les parties non contractantes et les observateurs pour leur soutien et leur engagement.
132. Le Secrétariat lève la séance le jeudi 5 octobre 2023 à 13 heures.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation de la reunion
 - 2.1 Règles de procédures
 - 2.2 Election des officiers
 - 2.3 Organisation du travail
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Statut des activités du sous-programme SPAW pour la période 2021-2022, y compris les activités du Centre d'activités régionales pour les SPAW (CAR SPAW) en Guadeloupe
5. Plan de travail et de budget pour le sous-programme SPAW pour l'exercice bisannuel 2023-2024.
6. Examen des recommandations de la dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC10) pour le protocole SPAW (30 janvier - 1er février 2023)
7. Autres questions
8. Adoption des décisions de la réunion
9. Clôture de la réunion

ANNEXE II

DÉCISIONS DE LA RÉUNION

Les parties contractantes :

Ayant tenu la douzième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes ;

Prenant note du « Rapport d'activité du sous-programme SPAW pour 2021-2022 » (qui comprend l'état d'avancement des recommandations du STAC9 et des décisions de la COP11) » (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.5) et du « Rapport d'activité du Centre d'activités régional SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe : Fonctionnement et budget pour la période 2021-2022 » (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.6) ;

Ayant examiné les "Recommandations de la dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la vie sauvage (SPAW) dans la région des Caraïbes", réunion virtuelle du 30 janvier au 1er février, contenues dans le rapport de la réunion (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/4) et incluses en tant qu'annexe à ces décisions ;

Ayant examiné le « Projet de plan de travail et le budget du sous-programme « relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées » pour l'exercice biennal 2023-2024 (UNEP (DEPI)/CAR WG.43/3 Rev.1.) ;

Décide de :

DÉCISION I **Plan de travail et budget**

1. **Adopter** le plan de travail et le budget du sous-programme relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées pour l'exercice biennal 2023-2024 (UNEP(DEPI)/CARWG.43/3Rev.1) tels que présentés à la réunion.
2. **Demander** au Secrétariat et au CAR-SPAW, le cas échéant, avec les orientations du Bureau, dans la mise en œuvre du plan de travail et du budget, de donner la priorité aux activités qui apportent un soutien direct au renforcement de la mise en œuvre du Protocole.
3. **Demander** instamment au Secrétariat d'identifier et de renforcer les synergies avec d'autres développements pertinents dans la région des Caraïbes au profit de la mise en œuvre du plan de travail et du budget du sous-programme sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour la période biennale 2023-2024 (UNEP(DEPI)/CARWG.43/3 Rev.1).
4. **Exhorter** les Parties contractantes à contribuer par le biais de leurs institutions compétentes dans la mesure du possible à la mise en œuvre du plan de travail et du budget du sous-programme sur les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) pour la période biennale 2023-2024 (UNEP(DEPI)/CARWG.43/3 Rev.1).

DÉCISION II **Zones et espèces protégées**

1. **Adopter** les recommandations de la dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole SPAW, notamment de :
 - a. Approuver l'inscription du Parc Naturel Marin de Martinique, proposé par le Gouvernement français, dans la liste des zones protégées au titre du Protocole SPAW.
2. **Reclasser** de l'annexe III à l'annexe II le requin océanique à pointe blanche et l'iguane des petites Antilles, le requin-baleine et la raie manta géante.

3. **Inscrire** tous les poissons-perroquets et le requin de récif des Caraïbes à l'annexe III.
4. **Inviter** le Comité consultatif scientifique et technique, par l'intermédiaire du groupe de travail sur les espèces, à élaborer des recommandations en matière de conservation et de gestion pour le requin-baleine, la raie manta géante et le requin-marteau, qui seront présentées à la onzième réunion du Comité consultatif scientifique et technique.

DÉCISION III

Adoption des documents

1. **Adopter** le Plan stratégique du Centre d'activités régionales SPAW 2023-2028 (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.7).
2. **Adopter** le Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.31).

DÉCISION IV

Ratification

1. **Encourager** l'accroissement de la ratification du Protocole SPAW et la mise en œuvre de ses obligations.

DÉCISION V

Groupes de travail

1. **Encourager** les Parties contractantes à désigner des experts ayant des compétences scientifiques et/ou techniques aux groupes de travail ad hoc du STAC SPAW, conformément au mandat des groupes de travail ad hoc du STAC SPAW
2. **Demander** au Secrétariat et/ou au CAR SPAW d'effectuer une évaluation du fonctionnement des groupes de travail avec la participation des Parties contractantes et d'identifier les mécanismes possibles pour renforcer la base technique et scientifique sur laquelle le STAC peut faire des recommandations.
3. **Demander** au Secrétariat et aux CAR de renforcer l'intégration entre les sous-programmes AMEP et SPAW au cours de la période biennale 2023-2024, y compris l'intégration des liens thématiques sur des questions telles que l'eutrophisation, l'afflux massif de sargasses et les impacts de la pollution par les nutriments sur la biodiversité marine, ainsi que la coordination entre les CAR et les RAN et la représentation croisée des experts entre les groupes de travail, le cas échéant, et conformément aux termes de référence pertinents.

DÉCISION VI

Coordination et gestion du programme

1. **Reconnaissent** la contribution des organisations non gouvernementales à la mise en œuvre de la convention de Carthagène, en particulier au protocole SPAW, et accueillent favorablement la création du consortium SPAW.

DÉCISION VII

Gouvernance

1. **Demander** que le Bureau, avec le soutien du Secrétariat et du CAR-SPAW si nécessaire, mène une action active de sensibilisation auprès des Parties contractantes sur le contenu et la prise de décision

des réunions du Bureau, dans le but de refléter les positions de toutes les Parties contractantes lors des réunions du Bureau. Le Bureau devrait, lors de sa première réunion, décider de la manière dont il décidera d'informer et d'inclure d'autres parties contractantes, en tenant compte de son mandat.

2. **Exhorter** le Secrétariat à faciliter la collaboration entre les COP de SPAW, LBS et SPAW, la COP de LBS et les Bureaux de la COP de la Convention de Cartagena afin de travailler efficacement au profit de la mise en œuvre des sous-programmes.

DÉCISION VIII

Sargasse

1. **Encourager** le Secrétariat et le CAR SPAW à améliorer les connaissances et à aider les Parties contractantes à s'attaquer aux conséquences de l'afflux massif de sargasses et aux questions qui y sont liées en collaboration avec les Parties contractantes, les CAR et d'autres conventions et agences des Nations Unies, le cas échéant et comme proposé dans la Recommandation VI pertinente du STAC.

ANNEXE III

LISTE DES DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS

Symbole	Titre	POINT DE L'ORDRE DU JOUR
<u>Documents de travail</u>		
UNEP(DEPI)/CAR IG.46/1	Ordre du jour provisoire	3
UNEP(DEPI)/CAR IG.46/2	Ordre du jour provisoire annoté	3
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/3 Rev.1	Projet de plan de travail pour les zones et la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) de la période biennale 2023-2024.	5
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/4	Recommandations de la dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/5	Rapport de la dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes	5,6
UNEP(DEPI)/CAR IG.46/3	<i>Décisions de la douzième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (à préparer pendant la réunion)</i>	8
UNEP(DEPI)/CAR IG.46/4	<i>Rapport de la réunion (à préparer après la réunion)</i>	

Symbole	Titre	POINT DE L'ORDRE DU JOUR
<u>Documents d'information</u>		
UNEP(DEPI)/CAR IG.46/INF.1	Liste provisoire des documents	2
UNEP(DEPI)/CAR IG.46/INF.2	Liste provisoire des participants (<i>à finaliser pendant la réunion</i>)	
UNEP(DEPI)/CAR IG.46/INF.3	L'établissement et le fonctionnement d'un	

Symbole	Titre	POINT DE L'ORDRE DU JOUR
	document d'information du Réseau pour l'application des lois relatives aux espèces sauvages des Caraïbes (CAR-WEN)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.3	État de ratification du Protocole SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.4	Aperçu des délais de procédure dans le cadre du protocole SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.5	État des activités du sous-programme SPAW pour la période 2021-2022 (comprend l'état des recommandations du STAC9 et des décisions de la COP11)	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.6	Rapport du Centre d'Activité Régional SPAW (CAR-SPAW) en Guadeloupe : fonctionnement et budget pour la période 2021-2022	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.7	Plan stratégique du Centre d'activité régional de SPAW	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.8	Exploration de la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations identifiées dans les évaluations de l'efficacité du CaMPAM	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.9	Exploration de la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations identifiées dans l'évaluation de la connectivité entre les zones marines protégées de la région des Caraïbes	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.10	Document de justification et d'information sur le CaMPAM et le développement d'un réseau écologique de zones protégées inscrites sur la liste SPAW	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.11	Rapport sur les activités de WIDECAS : 2021-2022	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.12	Rapport du Groupe de travail du STAC sur les zones marines protégées	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.13	Révision de la Proposition d'inscription d'Aruba du « Parke Marino Aruba » dans le cadre du protocole SPAW	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.13 Add.1	Révision de la réponse d'Aruba représentant le Royaume des Pays-Bas sur trois points clés de leur proposition d'inscription du Parke Marino Aruba dans le cadre du protocole SPAW	

Symbole	Titre	POINT DE L'ORDRE DU JOUR
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.14	Révision de la proposition de la France d'inscription du « Parc naturel Marin de Martinique » dans le cadre du Protocole SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.15	Proposition d'inscription du « Parc naturel Marin de Martinique » dans le cadre du Protocole SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.16	Rapport du Groupe de travail du STAC sur l'inscription des espèces aux annexes du Protocole SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.17	Proposition de la République française et du Royaume des Pays-Bas visant à inscrire tous les poissons-perroquets (Perciformes: Scaridae) à l'annexe III du protocole SPAW	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.18	Proposition de la République française et du Royaume des Pays-Bas pour le reclassement du requin océanique à pointes blanches (<i>Carcharhinus longimanus</i>) de l'annexe III à l'annexe II du protocole SPAW	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.19	Proposition de la République française et du Royaume des Pays-Bas en vue de l'inscription de l'espèce du requin-baleine <i>Rhincodon typus</i> à l'Annexe II du Protocole SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.20	Proposition de la République française et du Royaume des Pays-Bas en vue de l'inscription de l'espèce du requin-marteau <i>Sphyrna mokarran</i> à l'Annexe II du Protocole SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.21	Proposition du Royaume des Pays-Bas visant à inscrire l'iguane des Petites Antilles (<i>Iguana delicatissima</i>) aux Appendices III à II du Protocole SPAW.	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.22	Proposition du Royaume des Pays-Bas visant à inscrire le requin de récifs des Caraïbes (<i>Carcharhinus perezi</i>) à l'Annexe III du Protocole SPAW	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.23	Proposition du Royaume des Pays-Bas et de la République française en vue de l'inscription de l'espèce de la raie manta géante <i>Manta birostris</i> à l'Annexe II du	

Symbole	Titre	POINT DE L'ORDRE DU JOUR
	Protocole SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.24	Recommandations pour la protection et le rétablissement des tortues marines des Caraïbes	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.25	Recommandations pour la prévention de l'extinction du poisson-scie dans la région des Caraïbes	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.26	Recommandations pour la conservation du Mérou de Nassau dans la région des Caraïbes	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.27	Rapport des activités du réseau des Caraïbes GCRMN – pour la période 2021-2022	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.28	Rapport sur l'appel aux propositions SPAW-CAR 2021	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.28 Add1	Tous les rapports sur l'appel aux propositions SPAW-CAR 2021	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.29	Cari'Mam : un rapport final	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.30	Côte-Caraïb: rapport final	4
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.31	Mise à jour du Plan d'action pour la conservation des mammifères marins (MMAP) dans la région des Caraïbes et les recommandations	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.32	Coûts, avantages et cadre opérationnel potentiels d'un réseau d'activité régional pour les mammifères marins (RAR)	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.33	Rapport du Groupe de travail du STAC sur les dérogations	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.34	Rapport des États-Unis sur les dérogations au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées de la Convention de Cartagena pour 2021	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.35	Recommandations au STAC10 pour faciliter la notification des dérogations	6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.36	Projet en cours d'élaboration : Méga-faune marine et activités anthropiques des Caraïbes (CAMAC)	4,6
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.37	Proposition de la République Française sur le Sargassum	

Symbole	Titre	POINT DE L'ORDRE DU JOUR
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.38	Examen des opérations, du fonctionnement et du financement des centres d'activités régionaux et des réseaux d'activités régionaux du plan de travail de la Convention de Cartagena	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.39	Proposition de projet : Mise en œuvre du Programme d'action stratégique du Grand écosystème marin du golfe du Mexique	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.40	Rapport d'avancement : Accord de financement à petite échelle de MEA III ACP avec le Golfe et les Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.41	Rapport semestriel du programme ACP MEA III, janvier 2021 à juin 2022	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.42	Document d'information sur « Protecting Blue Corridors » (la protection des corridors bleus), un projet international de collaboration visant à co-concevoir des stratégies et des solutions de conservation de la connectivité marine des baleines avec des opportunités pour la région des Caraïbes.	
UNEP(DEPI)/CARWG.42/INF.7 Add.1	Évaluation de l'impact et de l'efficacité du Réseau et Forum des zones marines protégées des Caraïbes (CaMPAM)	
UNEP(DEPI)/CARWG.42/INF.10	Développer un réseau écologique entre les zones marines protégées inscrites sur la liste SPAW de la région des Caraïbes.	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.11	Proposition d'inscription du « Parke Marino Aruba » au titre du Protocole SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12/Rev.1	Termes de référence des Groupes de travail Ad Hoc STAC SPAW	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.35	Livre blanc sur le Sargassum 2021	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/4	Recommandations de la dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes (à préparer lors de la réunion)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/9	Rapport de la neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC)	

Symbole	Titre	POINT DE L'ORDRE DU JOUR
	au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans les Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/8	Recommandations de la neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes	
UNEP (DEPI)/CAR IG.43/INF.3	Protéger et restaurer le capital naturel de l'océan, renforcer la résilience et soutenir les investissements à échelle régionale pour un développement socioéconomique bleu durable (PROCARIBE+) PIF	
UNEP(DEPI)/CAR IG.44/3	Décisions de la onzième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes	

Symbole	Titre	POINT DE L'ORDRE DU JOUR
<u>Documents de référence</u>		
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/6	Rapport de la dix-neuvième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.	
UNEP(DEPI)/CAR IG.45/5	Décisions de la dix-neuvième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et la seizième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.8 Rev1	Orientations stratégiques et plan du CaMPAM	
UNEP(DEPI)/CARWG.42/INF.19	Efficacité de la gestion des zones protégées (PAME) des sites SPAW	

Symbole	Titre	POINT DE L'ORDRE DU JOUR
UNEP(DEPI)/CARWG.42/INF.20	« Les efforts de la National Oceanic and Atmospheric Administration des États-Unis pour lutter contre l'acidification des océans dans les Caraïbes. »	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Add.2	Proposition d'inclusion du requin-baleine <i>Rhincodon typus</i> à l'Annexe II du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Add.3	Proposition d'inclusion de l'espèce de raie manta géante <i>Manta birostris</i> à l'Annexe II du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Add.4	Proposition de reclassement du grand requin-marteau <i>Sphyrna mokarran</i> de l'annexe III à l'annexe II du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.24 Add.5	Proposition de reclassement du requin-marteau lisse <i>Sphyrna zygaena</i> de l'annexe III à l'annexe II du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW)	
UNEP(DEPI)/CARWG.42/INF.24 Add.1	Proposition d'inclusion du requin longimane <i>Carcharhinus longimanus</i> à l'Annexe II du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW)	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.25	Recommandations pour la prévention de l'extinction du poisson-scie	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.29	Points forts de la mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (MMAP) et les recommandations	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.29 Add.1	Mise en oeuvre du plan d'action pour la conservation des mammifères marins (MMAP) Une analyse scientifique et technique	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.38	Recommandations pour la conservation du Mérou de Nassau	
UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.39	Recommandations pour la protection et le rétablissement des tortues marines des Caraïbes	

Symbole	Titre	POINT DE L'ORDRE DU JOUR
UNEP(DEPI)/CAR WG.40/INF.10	Mise à jour de la base de données des zones marines protégées du CaMPAM - Produit d'une entente de consultation avec l'institut des pêches du Golfe et des Caraïbes (GCFI)	
UNEP(DEPI)/CARWG.38/INF.6	Évaluation des activités du CaMPAM et recommandations d'amélioration - Analyse des 15 dernières années	
UNEP(DEPI)/CAR WG.43/CRP.1	Briefing Conceptuel du Consortium SPAW	
(PEC PNUE, 2022)	Examen des opérations, du fonctionnement et du financement des centres d'activités régionaux et des réseaux d'activités régionaux de la Convention de Cartagena	
(PEC PNUE, 2022)	Industries extractives marines nocives : Comprendre les risques & Impacts du financement des industries extractives non renouvelables, Exploitation minière en eaux profondes	
PEC PNUE, 2021	Comment mener une évaluation sur l'efficacité de la gestion des zones protégées	
PEC PNUE, 2021	Manuel pour la restauration écologique des mangroves dans le système récifal mésoaméricain et la région des Caraïbes	
PEC PNUE, 2021	Livre blanc sur la maladie perte de tissu corallien pierreux	
PEC PNUE, 2020	Zones protégées SPAW de la région des Caraïbes : Un livret exhaustif	
PEC PNUE, 2020	Rapport technique du PEC PNUE n° 1 L'état des habitats marins du littoral dans la région des Caraïbes	
PEC PNUE, 2020	Rapport technique du PEC PNUE n° 2 Plan d'action de stratégie régionale pour l'évaluation, la protection et/ou la restauration des principaux habitats marins dans la région des Caraïbes 2021-2030	
PEC PNUE, 2012	Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre les déversements d'hydrocarbures, Protocole relatif aux zones et	

Symbole	Titre	POINT DE L'ORDRE DU JOUR
	à la vie sauvage spécialement protégées et Protocole relatif à la pollution due aux sources et activités terrestres	
PEC PNUE, 2010	Règlement intérieur de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes	
PEC PNUE, 2010	Règlement financier de la Convention de Cartagena, de son Programme pour l'environnement des Caraïbes et termes de référence du Fonds d'affectation spéciale pour les Caraïbes	
UNEP(DEPI)/CAR IG.36 CRP.1	Amendement au Règlement financier de la Convention de Cartagena	
PEC PNUE, 2010	Directives pour la création et le fonctionnement de centres d'activités régionaux et de réseaux d'activités régionaux pour la Convention de Cartagena	
UNEP(DEPI) CAR WG.41/INF.25 Rev.1	Modèle révisé des rapports nationaux sur la Convention de Cartagena et ses Protocoles	
PEC PNUE, 2008	Plan d'action pour la conservation des mammifères marins dans la région des Caraïbes (PAMM) : Programme des Nations Unies pour l'environnement - Programme pour l'environnement des Caraïbes, Kingston Jamaïque 2008. (anglais et espagnol)	
PNUE, 1991	L'acte final de la Conférence de plénipotentiaires pour l'adoption des annexes du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes.	
PNUE, 1990	Acte final de la Conférence de plénipotentiaires concernant les zones et la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes.	

ANNEXE IV

LISTE DES PARTICIPANTS

Liste des participants

PARTIES CONTRACTANTES				
	Participant	Pays	Titre/Adresse	Tel/Courriel
1.	Adrian Bellamy	Barbados	Assistant Project Coordinator Ministry of Environment	12465354359 adrian.bellamy@barbados.gov.bb
2.	Ann-Marie Eversley	Barbados	Senior Marine Pollution Officer Environmental Protection Department	2465354620 ann-marie.eversley@epd.gov.bb
3.	Andres Duque Solis	Colombia	Third Secretary, Environmental Affairs Ministry of Foreign Affairs	+573163601455 andres.duque@cancilleria.gov.co
4.	Ana Maria Gonzalez Delgadillo	Colombia	Ministerio de Ambiente y y Desarrollo Sostenible Dirección de Asuntos Marinos, Costeros y Recursos Acuáticos ColombiaEnergía	50687350925 amgonzalez@minambiente.gov.co
5.	Osmany Cantillo Trejo	Cuba	Official/Specialist-International Relations Division Ministry of Science, Technology and Environment	+53 53677743 ocantillo91@gmail.com
6.	Aylem Hernandez Avila	Cuba	Deputy Director of Science, Technology and Innovation of National Center for Protected Areas National Center for Protected Areas	+53 59991377 aylem@snap.cu

7.	Jimmi Nunez Castillo	Dominican Republic	Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales	8296791892 jimmy.nunez@ambiente.gob.do
8.	Nina Lysenko	Dominican Republic	Directora de Gestión, Conservación y Protección de Ecosistemas Costeros y Marinos Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales	8095018173 nina.lysenko@ambiente.gob.do
9.	Anthony de Oleo	Dominican Republic	Environmental management analyst Ministerio de Medio Ambiente y Recursos Naturales	+18092995043 Antony.DeOleo@ambiente.gob.do
10.	Jean Vermot	France	Responsable milieu marin, Focal Point for the SPAW Protocol of the Cartagena, Barcelona and Nairobi Conventions Ministry for an Ecological Transition	0033698292548 jean.vermot@developpement-durable.gouv.fr
11.	David Elkaim	France	Cartegena Convention Focal Point Ministry for ecological transition	+33765158035 david.elkaim@developpement-durable.gouv.fr
12.	Nabil Medaghri Alaoui	France	Ministry for Europe and Foreign Affairs	+33764867317 nabil.medaghri-alaoui@diplomatie.gouv.fr
13.	Christopher Joseph	Grenada	Climate Resilience, the Environment and Renewable Energy	+4734152226 krispjj@gmail.com
14.	Yeor Devries	The Netherlands	Policy advisor Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality	+31611037526 y.a.devries@minlnv.nl

15.	Gisbert Boekhoudt	The Netherlands (Aruba)	Director Directie Natuur en Milieu	+2975841199 gisbert.boekhoudt@dnm-aruba.org
16.	Nadine da Silva	The Netherlands (Aruba)	Policy Advisor Directie Natuur en Milieu	nadine.dasilva@dnm-aruba.org
17.	Faisal Dirsosun	The Netherlands (Curacao)	Project Manager Ministry of Health, Environment and Nature	59996695929 faisal.dilrosun@gobiernu.cw
18.	Marino Abrego	Panama	Ministerio de Ambiente de Panamá	50764655412 meabrego@miambiente.gob.pa
19.	Thomas Nelson	Saint Lucia	National Environment and Planning Agency	(758) 725-1667
20.	Denny Shabazz Dipchansingh	Trinidad & Tobago	Ministry of Agriculture, Land and Fisheries	8687299826 ddipchansingh@yahoo.com
21.	Samantha Dowdell Ebersole	United States	U.S. National Oceanic and Atmospheric Administration	17034033576 samantha.dowdell@noaa.gov
22.	Kristen Koyama	United States	U.S. National Oceanic and Atmospheric Administration	1301427-8456 kristen.koyama@noaa.gov
23.	Jennifer Douglas	United States	U.S. National Oceanic and Atmospheric Administration	
24.	Iris Lowery	United States	U.S. National Oceanic and Atmospheric Administration	1-202-309-6085 iris.lowery@noaa.gov
25.	Jeremy Weinberg	United States	U.S. Department of State	
PARTIES NON CONTRACTANTES (Observateurs)				
	Participant	Pays	Titre/Adresse	Tel/Courriel
26.	Samuel Glasgow	Anguilla		12687722012 Samuel.Glasgow@gov.ai

27.	Kelvene Spencer	Antigua and Barbuda	Graduate assistant; Microbiologist Department of Analytical Services	12687722012 kelvene.spencer@ab.gov.ag
28.	Mario Cerdas Gomez	Costa Rica	Ministerio de Ambiente y Energía (MINAE), Sistema Nacional de Areas de Conservación (SINAC)	50687350925 mario.cerdas@sinac.go.cr
29.	Richard Nelson	Jamaica	National Environment and Planning Agency	+18765808081 rnelson@nepa.gov.jm
30.	Valeria Cruz Blancas	Mexico	Director of Environment and Climate Change Ministry of Foreign Affairs	5215532756415.00 vcruzb@sre.gob.mx
31.	Eavin Parry	St. Kitts & Nevis	Department of Environment, Ministry of Environment, Climate Action and Constituency Empowerment	18696615437 Eavin.Parry@gov.kn
32.	Prija Puja Gangaram Panday	Suriname	Ministry of Spatial Planning and Environment	+5978619112 prija.gangarampanday@gov.sr
33.	Mervin Hastings	United Kingdom (BVI)		12642351864 MHastings@gov.vg
34.	Luc Clerveaux	United Kingdom (Turks & Caicos Island)	Turks and Caicos Department of Environment and Coastal Resources	6492430903 lclerveaux@gov.tc
OBSERVATEURS				
	Participant	Pays	Titre/Adresse	

35.	Rosina Angioliana Henriquez	President Aruba Marine Mammal Foundation	Angiolinah@gmail.com
36.	Hilde Taekema	Comision Flora y Fauna	
37.	Mirscha Winterdal	Comision Flora y Fauna	Mirscha.winterdal@gmail.com
38.	Natasha Silva	Chief Conservation Officer Fundacion Parke Nacional Aruba	N.silva@arubanationalpark.org
39.	Anita Aerts	Ban Lanta y Planta	ita_aerts@hotmail.com
40.	Tyson Lopez	Fundacion Parke Nacional Aruba	T.lopez@arubanationalpark.org
41.	Oriana Wouters	Directie Natuur en Milieu	oriana.wouters@dnm-aruba.org
42.	Anita Nijhuis	Caribbean Lionfish Alliance	anita.nijhuis@hotmail.com
43.	Christie Mettes	Metabolic Foundation	
44.	Giancarlo Nunes	Fundacion Parke Nacional Aruba	g.nunes@arubanationalpark.org

45.	Byron Boekhoudt	Dept of Agri. Livestock & Fisheries	
46.	Brenda Vries	Directorate of Shipping Aruba	
47.	Peter Verweij	Wagening University	
48.	Charlotte van Haren	Wagening University	
49.	Susan Millward Tomiak	ED/CEO Animal Welfare Institute	2026409606 susan@awionline.org
50.	Georgia Hancock	Director and Senior Attorney, Marine Life Program Animal Welfare Institute	6073298638 georgia@awionline.org
51.	Maximiliaan van Aalst	Director BRANCH Coral Foundation	+59995161996 max@branchcoralfoundation.com
52.	Maarten van der Kuijl	Chairman BRANCH Coral Foundation	+31648247712 maarten.vanderkuijl@exmondial.com
53.	Jeffrey Bernus	Director Caribbean Cetacean Society	+596696797799 jeffrey.bernus@ccs-ngo.com
54.	Desiree K. Corneille	Caribbean Wildlife Enprcenet Network	desireecorneille@bahamas.gov.bs

55.	Lloyd Gardner	Executive Director Foundation for Dev. Planning, Inc.	3405133562 Lloyd.Gardner@fdpi.org
56.	Courtney Vail	Director Lightkeepers Foundation	14807475015 courtney@lightkeepersfoundation.com
57.	Monica Borobia	Director Monitor Caribbean	6049970805 monica@monitorcaribbean.org
58.	Marck Oduber	SC Liaison & IOCARIBE Chair NC UNESCO & IOCARIBE	2975949792 m.oduber@unesco.aw
59.	Milton Ponson	President Rainbow Warriors Core Fdn	+2977478280 rwicorefdn@gmail.com
60.	Olga Koubrak	Legal Advisor SeaLife Law	9022238999 okoubrak@sealifelaw.org
61.	Sonja Fordham	Shark Advocates International, a project of The Ocean Foundation	sonja@sharkadvocates.org
62.	Mark Gibson	Sustainable Innovation Initiatives	Tel. +1 868 467-3829 E-mail: mgibson@sii-inc.org www.sii-inc.org www.nurturenaturett.org
63.	Nina Pauline Zander	Policy Officer The Dutch Caribbean Nature Alliance	+31639048152 policy@dcnanature.org
64.	Joth Singh	Director of Policy and Strategic Programs - Caribbean Division The Nature Conservancy	5716210950 joth.singh@tnc.org

65.	Steven Schill	The Nature Conservancy	sschill@tnc.org
66.	Richard Van der Wal	Country coordinator Aruba WIDECAST	+2975944317 r.vderwal@gmail.com
67.	Edith Kanbier e/v van der Wal	Country coordinator Aruba WIDECAST	+2975929393 turtugaruba@gmail.com
68.	Sietske van der Wal	Representative WIDECAST	+2975928074 s.vanderwal@arubanationalpark.org
69.	Stacey Mac Donald	Program advisor WWF-NL	005997875065 smacdonald@wwf.nl
70.	Kirsten Haanraads	Head Public AffairsWWF-NL	00310617984362 khaanraads@wwf.nl

AGENCES ET PROJETS DES NATIONS UNIES

	Participant	Pays	Titre/Adresse
71.	Patrick Debels	Regional Project Coordinator UNDP/GEF PROCARIBE+	+573168315033 PatrickD@unops.org
72.	Sonia Gautreau	Senior Project Officer UNDP/GEF PROCARIBE+	15063800360 soniag@unops.org
73.	Lorna Inniss	IOC IOCARIBE	linniss@unesco.org

CENTRES D'ACTIVITÉS RÉGIONALES

	Participant	Pays	Titre/Adresse
--	--------------------	-------------	----------------------

74.	Marlen Perez Hernandez	Deputy Director RAC Cimab	+5352114641 mp420ale@gmail.com
75.	Daryll Banjoo	Senior Research Officer RAC IMA - Institute of Marine Affairs	8682997641 dbanjoo@ima.gov.tt
76.	Karla Bikker	Director (AG) RAC REMPEITC	+59996898004 carlabikker1964@gmail.com
77.	Nadia Gour	IMO Consultant RAC REMPEITC	18687892488 ngour@racrempeitc.org
78.	Matthew Martin	Consultant RAC REMPEITC	+14802025180 mmartin@racrempeitc.org
79.	Geraldine Conruyt	SPAW RAC Deputy Director	geraldine.conruyt@developpement-durable.gouv.fr
80.	Julie Jouitteau	SPAW RAC International Executive Assistant	julie.jouitteau@developpement-durable.gouv.fr
81.	Lucile Rossin	SPAW RAC Director	+590690527280 lucile.rossin@developpement-durable.gouv.fr
SECRÉTARIAT Siège du PNUE et UCR/CAR du PNUE 14-20 Port Royal Street Kingston, Jamaica Tel: +876-922-9267 Fax: +876-922-9292 E-mail : unep-cartagenaconvention@un.org			
82.	Johan Robinson	Senior Programme Management Officer	johan.robinson@un.org
83.	Annie Muchai	Senior Administrative Officer	annie.muchai@un.org
84.	Christopher Corbin	Coordinator	christopher.corbin@un.org
85.	Susana Perera Valderrama	Programme Management Officer (SPAW)	susana.pereravalderrama@un.org
86.	Rachel Kagiri	Senior Finance & Budget Assistant	johan.robinson@un.org

87.	Terrike Brown	Team Assistant	terrike.brown@un.org
88.	Tamoy Singh Clarke	Programme Management Assistant	tamoy.singh@un.org
89.	Jhenelle Barrett	Programme Management Assistant	jhenelle.barrett@un.org
90.	Donna Henry Hernandez	Programme Management Assistant	donna.hernandez@un.org